

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Un autre CHSLD mis sous tutelle

Assez, c'est assez : la Coalition pour la dignité des aînés déplore la négligence encore une fois observée en CHSLD

QUÉBEC, le mardi 15 novembre 2022 - La Coalition pour la dignité des aînés prend connaissance avec consternation de situations inacceptables qui se produisent encore dans certains CHSLD. Après avoir déclaré que les horreurs vécues pendant la pandémie ne devaient plus jamais se reproduire et après avoir tenu les premiers États généraux sur les conditions de vie des aînés, la Coalition croit qu'il est grand temps que le gouvernement du Québec crée enfin la fonction de Protecteur des aînés pour témoigner de sa réelle volonté de garantir une dignité aux plus vulnérables d'entre nous.

La nomination d'un Protecteur des aînés, indépendant de la direction du réseau de la santé et du gouvernement, permettrait aux personnes aînées de dénoncer les abus dont elles sont victimes et d'avoir les recours nécessaires afin de combattre la négligence. « La pandémie a exacerbé les situations d'abus qui ont malheureusement lieu depuis de trop nombreuses années déjà. Nous sommes d'avis qu'un ombudsman nommé par l'Assemblée nationale spécifique aux personnes aînées est plus que jamais nécessaire afin de traiter de réalités inacceptables comme on les voit encore dans ce CHSLD des Laurentides. Il faut qu'une instance indépendante prenne cette situation en main. », a déclaré **Andrée Lamontagne, porte-parole de la Coalition**.

La Coalition travaille d'arrache pied depuis deux ans pour que des solutions concrètes soient mises en place pour améliorer les conditions de vie des aînés à très court terme. Parmi celles-ci, la création de la fonction de Protecteur des aînés est une demande unanime de la Coalition ainsi que de tous les intervenants présents lors des États généraux du 3 mai dernier à Québec. La Coalition demande au gouvernement de s'engager à remettre ce projet de loi à l'étude dès le début de la prochaine législature.

« La déclaration commune adoptée à l'unanimité au terme des États généraux présente des actions concrètes qui répondent aux besoins et aux préoccupations des personnes aînées. Nous désirons être un partenaire actif du gouvernement afin de mettre en place les solutions adéquates. », conclut Mme Lamontagne. Les revendications de la Coalition pour la dignité des aînés sont consignées dans une <u>Déclaration commune</u> issue des États généraux sur les conditions de vie des aînés et déposée à l'Assemblée nationale au lendemain de cet événement.

Un ministère dédié aux aînés

La Coalition appuie par ailleurs la création d'un ministère exclusivement dédié aux aînés. En effet, des changements

profonds sont nécessaires pour que la société québécoise accorde enfin la place qui leur revient aux personnes

aînées. En ce sens, la création d'un ministère indépendant, capable de formuler des avis sur les politiques des

autres ministères, doté des ressources adéquates et d'une ou un ministre ayant les coudées franches, enverrait un

signal fort comme quoi l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées est une véritable priorité

gouvernementale.

À propos de la Coalition pour la dignité des aînés

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés est un regroupement de six associations nationales

représentant plus de 150 000 personnes aînées et constituant un interlocuteur privilégié pour les dossiers qui

touchent et qui rejoignent les préoccupations des aînés du Québec. Les États généraux sur les conditions de vie des

aînés organisés par la Coalition le 3 mai dernier furent une première historique au Québec, où plus de 90 personnes

issues de 45 organisations se sont réunies afin de prioriser des solutions pour garantir à toutes les personnes aînées

la dignité à laquelle elles ont droit.

-30 -

Source : Coalition pour la dignité des aînés